

ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES <i>Nombre de membres : En exercice : 9 Présents : 5 Votants : 6 Procurations : 1</i> <i>Date de convocation : 23 mars 2023</i> <i>Date d'affichage : 4 avril 2023</i>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES Le trente mars deux mille vingt-trois , à 10 heures trente minutes, les membres du Bureau de l'Association Foncière, convoqués légalement, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Commune de Gennes, sous la présidence de Monsieur Jean Simondon, président de l'Association Foncière Etaient présents : DACH Roger, GENILLOUX Jean-Pierre, GENILLOUX Philippe, HUGOT Jean-Pierre, SIMONDON Jean Excusés : CHOUFFE Jean-Claude, HIRCHI Céline, JANNIN Jean-François Procurations : CHOUFFE Jean-Claude à GENILLOUX Philippe Absent : BEAUD Jean
--	---

Délibération AFR 2023/2: Compte administratif 2022 – approbation – affectation des résultats

Le président présente le compte administratif 2022 (tableau ci-dessous) et rappelle le budget primitif de l'exercice considéré. Il ne prend pas part au vote du compte administratif, laisse le Bureau délibérer sur lesdits comptes, et confie au vice-président le soin d'en proposer l'approbation. Le Bureau de l'Association Foncière, après en avoir délibéré, approuve unanimement le compte administratif.

Le bureau approuve unanimement les affectations des résultats, selon le tableau ci-dessous :

Association foncière	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2020 (1)	Reprise des résultats 2019 (2)	Part du (2) affecté à l'invest. sur le BP 2020 (3)	Résultats de clôture 2020 (1+2-3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2020	Affectation des résultats
Fonctionnement	1306,54	1489,82	183,28	5123,15		5306,43	0,00	5306,43	Excédents fonctionnement (RF) art 002: 5306,43 €
Investissement	0,00	0,00	0,00	101,60	0,00	101,60	0,00	101,60	Excédents invest (RI) art 001 : 101,60 €
Solde	1306,54	1489,82	183,28	5224,75	0,00	5408,03	0,00	5408,03	

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le Président
Jean SIMONDON
